



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicain
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 14 mars 2016

Monsieur Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Objet : saisine de l'OPECST
Nos références : AC/JB/CO/3395

Monsieur le Président,

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est devenue un enjeu prioritaire pour assurer la transition de nos systèmes agricoles vers l'agroécologie. Initié en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires dans un délai de 10 ans, si possible. Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2009/128 d'utilisation des produits phytosanitaires compatible avec le développement durable, qui demande à ce que *« les États membres aient recours à des plans d'action nationaux visant à fixer des objectifs quantitatifs, des cibles, des mesures, des calendriers et des indicateurs en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et à encourager le développement et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides »*.

Le 30 janvier 2015, le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a présenté les grands axes de la nouvelle version du plan Ecophyto II, construite sur la base du rapport remis au Premier ministre le 23 décembre 2014 par le député Dominique Potier. Ce nouveau plan tient notamment compte des difficultés rencontrées en matière de réduction de l'usage des pesticides sur l'ensemble des filières agricoles, en particulier les plus dépendantes, tout en maintenant l'objectif de baisse *« de 50 % du recours aux produits phytopharmaceutiques en France à horizon de 10 ans »*, avec *« une trajectoire en deux temps »*. *« D'abord, à l'horizon 2020, une réduction de 25 % est visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Ensuite, une réduction de 50 % à l'horizon 2025, qui reposera sur des mutations profondes des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique »*.

C'est sur la base de ces objectifs ambitieux que l'action des pouvoirs publics doit faciliter l'adoption et la diffusion des avancées techniques et scientifiques les plus efficaces, notamment pour les filières les plus consommatrices.

Ainsi, **la viticulture, qui ne représente qu'un peu moins de 3 % de la surface agricole utile**, avec près de 760 000 ha de vignes, **consomme en revanche près de 20 % des produits phytosanitaires utilisés pour l'agriculture**. Dans le même temps, ce secteur, qui représente 15 % de la valeur de la production agricole nationale, 85 000 exploitations et près de 250 000 emplois directs, constitue un véritable enjeu économique avec 7,2 milliards d'euros d'excédent de la balance commerciale en 2013, 2^{ème} poste derrière le secteur de l'aéronautique, et 17 % du marché mondial. L'exemplarité en matière de nouvelles pratiques pour parvenir à une « vitiviniculture durable », plus respectueuse de l'environnement et de la santé des hommes, adaptée au changement climatique, constitue pour cette filière agricole d'excellence un enjeu d'avenir.

La recherche publique française est bien entendu mobilisée depuis de nombreuses années pour apporter des solutions techniques en matière d'amélioration des plants de vigne et cépages, particulièrement en matière de résistance aux principales maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium). **L'INRA a notamment lancé plusieurs programmes de recherche** pour tester en conditions réelles de nouveaux cépages adaptés et résistants notamment à travers le projet « viticulture durable ». Cependant, alors que des avancées très importantes dans ce domaine ont été apportées par plusieurs travaux de recherche sur une période longue, **des blocages persistent quant à l'expérimentation à grande échelle et au transfert dans le vignoble français des résultats de ces recherches**. Parallèlement, d'autres pays comme l'Allemagne, la Suisse, la Hongrie et récemment l'Italie, inscrivent dans leurs catalogues nationaux, et commercialisent d'ores et déjà, des variétés issues de leurs propres travaux de recherche, notamment « tolérantes » au mildiou, dont les propriétés semblent pourtant bien moins intéressantes que les variétés développées par l'INRA de longue date.

En particulier, il serait d'ores et déjà possible de transférer des variétés « résistantes » au mildiou et à l'oïdium, avec de sérieux atouts en matière de qualité organoleptique et d'adaptation au changement climatique, découlant du programme de l'Inra Montpellier "Muscadinia rotundifolia rV Vitis vinifera" conduit entre les années 1970 et 2000 par un ancien Directeur de recherche de l'INRA de Montpellier, Alain Bouquet. Selon la bibliographie scientifique, ces variétés possèdent deux gènes de résistance majeurs, un au mildiou et un à l'oïdium, et sans doute, suite à de récents travaux américains (Feechan et al 2015, Phytopathology, Vol 105, N° 8, 1104-1113), d'autres gènes moins bien connus qui stabilisent l'effet des précédents. La durabilité des résistances en absence totale de traitement est avérée dans les parcelles expérimentales conduites depuis maintenant une dizaine d'années sur le site de l'INRA de Pech Rouge (Aude) à échelle jusqu'à 5 hectares aujourd'hui, alors que les travaux de création de ces variétés ont débuté il y a plus de 30 ans. **Le débat scientifique se cristallise manifestement sur la question du risque de « contournement » des résistances obtenues, sans que les expérimentations effectuées n'aient démontré un tel risque**, sur les références dites Bouquet et sur d'éventuels nouveaux résultats de recherche menés également par l'INRA à Colmar sur des plants dits « polyrésistants », rétrocroisés avec des hybrides mais dont les expérimentations devraient encore durer plusieurs années pour assurer un niveau de qualité de vin adapté au marché.

Or, à ce jour, **l'INRA, créateur de ces variétés et porteur de la responsabilité juridique en cas de déploiement, refuse tout transfert de ces avancées scientifiques à plus grande échelle, s'appuyant sur une interprétation du principe de précaution**, ou principe de responsabilité lié au risque à terme de « contournement » des résistances, manifestement sans fondement scientifique spécifique sur vigne, avec ces sources génétiques utilisées par l'INRA. **Ce blocage laisse aujourd'hui la voie libre à la commercialisation à très court terme des variétés tolérantes étrangères bien moins performantes et qui offrent encore moins de garanties de durabilité**. Pourtant, les acteurs de la viticulture, qui ont financé depuis 2015 une partie de ces recherches Inra, sont en attente et mobilisés pour avancer vers une viticulture durable, très économe en matière de recours aux produits phytosanitaires.

Au regard des enjeux économiques, environnementaux et de santé publique mentionnés, et des objectifs fixés par nos politiques publiques dans ce domaine, **je propose que l'OPECST mobilise ses moyens d'expertise scientifique pour dresser un bilan objectif de ces avancées et des blocages en matière de transfert de l'innovation**, afin d'éclairer le Parlement sur les moyens aujourd'hui disponibles pour satisfaire aux objectifs du plan Ecophyto II dans le secteur de la viticulture.

Certain de l'intérêt que le Bureau de l'Assemblée nationale pourra porter à cette saisine, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE